

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **26e jour du mois d'avril 2021**, par vidéo-conférence, à compter de 16 h 30. Sont présents :

- monsieur le maire suppléant Jean Roy
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Sont absents :

- monsieur Hugues Grimard, maire
- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Jean Roy, maire suppléant.

Sont également présents :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

2021-125

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adoptée tel que rédigé.

Adoptée

2021-126

ADJUDICATION D'UNE OFFRE DE 5 516 000 \$ - FINANCEMENT PAR OBLIGATIONS

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts numéros 2008-137, 2008-138, 2010-159, 2016-242, 2016-243, 2017-257, 2018-272 et 2018-273, la Ville de Val-des-Sources souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Val-des-Sources a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal*, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 6 mai 2021, au montant de 5 516 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1- VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

278 000\$	0.50000 %	2022
282 000\$	0.55000 %	2023
287 000\$	0.85000 %	2024
292 000\$	1.15000 %	2025
4 377 000\$	1.40000 %	2026

Prix : 98.78385 Coût réel : 1.62120 %

2- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

278 000\$	0.50000 %	2022
282 000\$	0.65000 %	2023
287 000\$	0.85000 %	2024
292 000\$	1.10000 %	2025
4 377 000\$	1.40000 %	2026

Prix : 98.63700 Coût réel : 1.65554 %

3 - VALEURS IMMOBILIÈRES DESJARDINS INC.

278 000\$	0.50000 %	2022
282 000\$	0.60000 %	2023
287 000\$	0.85000 %	2024
292 000\$	1.10000 %	2025
4 377 000\$	1.30000 %	2026

Prix : 98.00500 Coût réel : 1.71384 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 516 000 \$ de la Ville de Val-des-Sources soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière, madame Manon Carrier, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises*;

QUE le maire, monsieur Hugues Grimard et la trésorière, madame Manon Carrier, soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée

2021-127

**CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS
AU MONTANT DE 5 516 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 6 MAI 2021**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Val-des-Sources souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 516 000 \$ qui sera réalisé le 6 mai 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2008-137	258 900 \$
2008-138	83 200 \$
2010-159	324 200 \$
2016-242	202 400 \$
2016-242	213 900 \$
2016-243	222 740 \$
2016-243	210 560 \$
2017-257	760 900 \$
2017-257	1 671 900 \$
2018-272	734 800 \$
2018-272	788 800 \$
2018-273	43 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2008-137, 2010-159, 2016-242, 2016-243, 2017-257, 2018-272 et 2018-273, la Ville de Val-des-Sources souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 6 mai 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 6 mai et le 6 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière, madame Manon Carrier, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises*;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins des Sources
535, 1^{RE} AVENUE
ASBESTOS, QC
J1T 3Y3

8. Que les obligations soient signées par le maire, monsieur Hugues Grimard et la trésorière, madame Manon Carrier. La Ville de Val-des-Sources, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2008-137, 2010-159, 2016-242, 2016-243, 2017-257, 2018-272 et 2018-273 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 6 mai 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

2021-128

PRÉPARATION D'UN PLAN DIRECTEUR DE MISE EN VALEUR DU SITE JEFFREY

CONSIDÉRANT que depuis l'arrêt des opérations minières de Mine Jeffrey, la Ville de Val-des-Sources souhaite redonner vie au puits minier, aux haldes et à leur secteur environnant Site Jeffrey ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources souhaite faire du « Site Jeffrey » un lieu de fierté collective qui célèbre le passé minier de la municipalité tout en mettant de l'avant son dynamisme actuel;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources souhaite développer une vision globale de mise en valeur du Site Jeffrey afin de tirer profit des opportunités qui sont offertes par la présence du puits minier et des terrains l'entourant;

CONSIDÉRANT que pour atteindre les objectifs de la Ville de Val-des-Sources, il est opportun qu'un plan directeur de mise en valeur du Site Jeffrey et incluant un plan de verdissement soit réalisé;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'organisme Nature Québec pour réaliser un plan directeur comprend une consultation citoyenne, le dépôt d'un concept d'aménagement à la suite de la consultation et le dépôt d'un plan de verdissement pour le Site Jeffrey;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources dépose une demande de soutien financier de 29 640 \$ au Fonds pour l'amélioration des milieux de vie pour réaliser un Plan directeur de mise en valeur du Site Jeffrey;

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à participer pour une valeur en main-d'œuvre ou en espèce pour une valeur de 3 295 \$ soit au moins 10 % du projet soumis;

QUE la ville mandate, pour la somme de 24 450 \$ plus les taxes, l'organisme Nature Québec pour produire le Plan directeur de mise en valeur du « Site Jeffrey » conformément à l'offre de service du 22 mars 2021;

QUE le mandat de réalisation du plan directeur comprend, sans s'y restreindre, la réalisation de consultations citoyennes, la proposition d'un concept d'aménagement à la suite de la consultation et la proposition d'un plan de verdissement pour le site Jeffrey;

QUE le mandat prendra effet lorsque la Ville aura obtenu la confirmation du financement demandé à la MRC des Sources.

Adoptée

2021-129

CONCEPTION D'UN MARCHÉ PUBLIC ET D'UNE PLACE PUBLIQUE EN BORDURE DU Puits MINIER

CONSIDÉRANT que depuis l'arrêt des opérations minières de Mine Jeffrey, la Ville de Val-des-Sources souhaite redonner vie au puits minier, aux haldes et à leur secteur environnant Site Jeffrey;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources souhaite aménager un espace comprenant une place publique (espace de détente et d'animation incluant les installations du slackline) et un marché public (espaces commerciaux extérieurs) interconnectés en bordure du puits minier dans la continuité de la 1^{re} Avenue;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'organisme La Pépinière – Espaces collectifs pour réaliser dans un premier temps la conception d'un marché public et d'une place publique et par la suite réaliser l'aménagement de ces deux espaces;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources dépose une demande de soutien financier de 53 393 \$ au Fonds pour l'amélioration des milieux de vie pour réaliser la conception d'un marché public et d'une place publique en bordure du puits minier;

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à participer pour une valeur en main-d'œuvre ou en espèce pour une valeur de 5 933 \$ soit au moins 10 % du projet soumis;

QUE la ville mandate, l'organisme La pépinière – Espaces collectifs pour la Conception d'un marché public et d'une place publique en bordure du puits minier;

QUE le mandat prendra effet lorsque la Ville aura obtenu la confirmation du financement demandé à la MRC des Sources.

Adoptée

2021-130**AMÉNAGEMENT D'UN MARCHÉ PUBLIC EN BORDURE DU PUIITS MINIER**

CONSIDÉRANT que depuis l'arrêt des opérations minières de Mine Jeffrey, la Ville de Val-des-Sources souhaite redonner vie au puits minier, aux haldes et à leur secteur environnant Site Jeffrey;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources souhaite aménager un marché public (espaces commerciaux extérieurs) bordure du puits minier dans la continuité de la 1^{re} Avenue;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'organisme La Pépinière – Espaces collectifs pour réaliser dans un premier temps la conception d'un marché public et d'une place publique et par la suite réaliser l'aménagement du marché public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources dépose une demande de soutien financier de 97 650 \$ au Fonds pour l'amélioration des milieux de vie pour réaliser l'aménagement d'un marché public en bordure du puits minier dans la continuité de la 1^{re} Avenue;

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à participer pour une valeur en main-d'œuvre ou en espèce pour une valeur de 26 040 \$;

QUE la ville mandate, l'organisme La pépinière – Espaces collectifs pour réaliser l'aménagement d'un marché public en bordure du puits minier dans la continuité de la 1^{re} Avenue;

QUE le mandat prendra effet lorsque la Ville aura obtenu la confirmation du financement demandé à la MRC des Sources.

Adoptée

2021-131**AMÉNAGEMENT D'UNE PLACE PUBLIQUE EN BORDURE DU PUIITS MINIER**

CONSIDÉRANT que depuis l'arrêt des opérations minières de Mine Jeffrey, la Ville de Val-des-Sources souhaite redonner vie au puits minier, aux haldes et à leur secteur environnant Site Jeffrey;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources souhaite aménager une place publique en bordure du puits minier dans la continuité de la 1^{re} Avenue qui offrira une percée visuelle vers le paysage hors du commun du lac du puits minier, faisant de ce site un lieu emblématique de la ville et de la région;

CONSIDÉRANT que la place publique intégrera les sites du Slackfest et du marché public pour en faire un espace homogène;

CONSIDÉRANT que la place publique comprendra une section belvédère des espaces verts, des cases de stationnements, de l'éclairage et du mobilier de parc tels que tables, bancs et poubelles. Ces installations compléteront celles de l'espace commercial du marché public;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'organisme La Pépinière – Espaces collectifs pour réaliser dans un premier temps la conception d'un marché public et d'une place publique et par la suite réaliser l'aménagement de la place publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources dépose une demande de soutien financier de 99 500 \$ au Fonds pour l'amélioration des milieux de vie pour réaliser l'aménagement d'une place publique en bordure du puits minier dans la continuité de la 1^{re} Avenue;

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à participer au projet en main-d'œuvre ou en espèce pour une valeur de 26 565 \$;

QUE la ville mandate l'organisme La pépinière – Espaces collectifs pour réaliser l'aménagement de la place publique en bordure du puits dans la continuité de la 1^{re} Avenue;

QUE le mandat prendra effet lorsque la Ville aura obtenu la confirmation du financement demandé à la MRC des Sources.

Adoptée

2021-132
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 16h45.

Adoptée

M. Jean Roy, maire suppléant

Me Marie-Christine Fraser, greffière